



Décès dans la famille : que faire ?

Un décès ébranle la famille et les amis. Au-delà du chagrin éprouvé, il entraîne de nombreuses formalités administratives. Afin que vous n'oubliez rien, nous avons réuni pour vous les points les plus importants.

1. Premières mesures

Après un décès, les tâches suivantes doivent être accomplies le plus rapidement possible :

Décès à la maison ?

- Appeler le médecin de famille, le médecin d'urgence au 144
- Envoyer le certificat de décès à l'état civil et au service des inhumations
- Prendre rendez-vous avec le service des inhumations

Décès dans un EMS ou à l'hôpital ?

- Le personnel soignant prévient le médecin et les autorités
- Prendre rendez-vous avec le service des inhumations

Soupçon d'accident, de suicide ou d'homicide ?

- Appeler la police au 117 et le médecin d'urgence au 144
- Envoyer le certificat de décès au service des inhumations, convenir d'un rendez-vous
- Déclarer le décès à l'assurance accidents ou à l'assurance-vie du défunt

Autres notifications :

- Famille, amis, proches
- Employeur (le sien et celui de la personne décédée)
- Soins, aide et soins à domicile
- Annuler les rendez-vous à venir du défunt

Autres tâches :

- Prendre des mesures conservatoires pour la succession
- Vérifier les procurations
- Organiser le ménage
- S'occuper des animaux domestiques

Notes : _____

2. Préparation des funérailles

Un certain nombre de choses doivent être préparées pour les funérailles. Prenez le plus rapidement possible rendez-vous avec le service des inhumations.

Y a-t-il des dispositions relatives aux funérailles ?

Contacts pour les funérailles :

- État civil et service des inhumations (dans les deux jours suivant le décès)
- Entreprise de pompes funèbres
- Prêtre/pasteur, conseiller en rituel ou personne prononçant l'oraison funèbre

Documents nécessaires :

- Certificat de décès
- Pièces d'identité, documents
- Propre pièce d'identité
- Dispositions relatives aux funérailles
- Livret de famille, attestation de domicile/récépissé des papiers déposés
- Personnes n'ayant pas la nationalité suisse : livret pour étrangers et passeport

Organisation des funérailles :

- Organisation du transfert
- Lieu, horaire et type de funérailles
- Lieu de la cérémonie (centre funéraire, chapelle, église)
- Prêtre/pasteur, conseiller en rituel, personne prononçant l'oraison funèbre
- Choix de la tombe, du cercueil, de l'urne funéraire
- Décoration florale
- Musique / musicien
- Oraisons funèbres
- Repas de deuil
- Avis de décès
- Faire-part de décès

Notes : _____

3. Après les funérailles

Les tâches suivantes peuvent être effectuées après les funérailles.

Remettre les documents auprès du service cantonal compétent :

- Testament
- Pacte successoral
- Contrat de mariage
- S'il y a un exécuteur testamentaire, l'informer
- En cas d'acceptation de la succession, demander un certificat d'héritier

Important : en cas de surendettement, clarifiez la situation. Si des doutes persistent, demandez un inventaire officiel dans un délai d'un mois à compter du décès. Vous pouvez répudier la succession dans les trois mois suivant le décès.

Cartes de remerciements :

- EMS, hôpital, soins, aide et soins à domicile
- Famille, amis, proches

Informier et résilier, le cas échéant, les assurances souscrites par la personne décédée :

- Caisse-maladie
- Assurance accidents, assurance-vie
- Assurance ménage
- Assurance auto et responsabilité civile privée
- Protection juridique
- Assurance voyages
- Annuler l'AVS et commander une attestation fiscale
- Annuler la caisse de pension et commander une attestation fiscale

Clarifier les droits à une rente pour les survivants (rente de veuve, de veuf, d'orphelin et autres) :

- Caisse de compensation AVS
- Caisse de pension
- Assurance accidents
- Autres : compte de libre passage, pilier 3a, assurance-vie

Notes : _____

Clarifier les contrats et les résilier le cas échéant :

- Contrat de location
- Informer la banque / La Poste
- Contrats de carte de crédit
- Stopper les débits directs et ordres permanents
- Contrats de leasing
- Abonnement de téléphone mobile
- Raccordements téléphone fixe, radio, Internet et télévision
- Entreprise d'électricité
- Abonnements de transports publics
- Abonnement à une salle de sport
- Abonnements à des journaux et à des magazines
- Affiliation à des clubs
- Service militaire ou protection civile

Autres tâches et annonces :

- Vider le logement avec une entreprise de déménagement ou un brocanteur
- Rassembler les héritiers dans le cadre de la succession, notamment du partage successoral
- Régler l'héritage numérique (e-mail, réseaux sociaux, etc.)
- Commander l'acte de décès (faire des copies)
- Remplir la déclaration d'impôts du défunt au jour du décès
- Établir un inventaire fiscal
- Organiser l'entretien de la tombe

Notes : _____
